



Innover ensemble dans le bâtiment : les opportunités à ne pas manquer

Webinaire - 24 juin 2022

Déroulé

11h15 – 11h20 | Accueil des participants et introduction

11h20 – 11h50 | Innovons en Grand Est ! Présentation des 4 Appels à projets du programme France 2030 régionalisé en Grand Est

11h50 – 12h00 | Les AAP ouverts pour la filière bâtiment

12h00 – 12h15 | Questions-Réponses



Introduction

Philippe Jordan
Pôle Fibres-Energivie



Pôle de compétitivité labellisé par l'Etat Français
pour accompagner des
Projets collaboratifs auprès des acteurs du bâtiment,
des matériaux et de l'énergie.



Véritable locomotive du développement de solutions innovantes



*Association soutenue par l'Etat/ la Région/ les agglomérations du Grand Est en lien fort avec le
CSF Industries pour la construction.*

Nos thématiques clés



ENERGIE

CARBONE



**SANTE ET
CONFORTS DES
USAGERS**

**NUMERIQUE
ET IA**



L'accompagnement Fibres-Energivie pour la R&D / innovation





Innovons en Grand Est !

Présentation des 4 Appels à projets du
programme France 2030 régionalisé en Grand Est

Rémi Pierrat
Région Grand Est



**4^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA)
20 Md€ (2021-2025)**

Innovation « dirigée »

12,5 Md€

Objectif: Soutenir des priorités d'investissements stratégiques qui répondent aux enjeux de transition de notre économie et de notre société.

STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION

(H², cyber sécurité, quantique, enseignement et numérique...)

- Programmes et équipements prioritaires de recherche 3 Md€
- Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche 1,5 Md€
- Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales 2,5 Md€
- Soutien au déploiement 3 Md€
- Accélération de la croissance (fonds propres) 2,5 Md€
- Instruments ministériels (déploiement, massification...)

Innovation « structurelle »

7,5 Md€

Objectif: Pérenniser le financement de l'écosystème de l'ESR et de la valorisation tout en continuant d'accompagner les entreprises innovantes via des aides bottom-up.

**FINANCEMENTS DE L'ECOSYSTEME
ESRI ET VALORISATION**

**AIDES À L'INNOVATION
« BOTTOM-UP »**

- Structures financées par les intérêts des dotations non-consommables (IRT-ITE, IHU, IdEx, ISITE, Labex...) 3 Md€
- Financements par projets (appels à projets NCU, EUR, GUR...) 1,25 Md€

- Aides Bpifrance (y compris deep tech) 1,25 Md€
- Concours d'innovation (i-PhD + i-Lab + i-Nov) 0,5 Md€
- Projets structurants de R&D (PSPC + démonstrateurs) 1 Md€

PIA Régionalisé (Concours d'Inno et Projets R&D) 0,5 Md€

**PIA 4 Régionalisé
en Grand Est
82 M€
50% Etat
50% Région
2022-2025**

Bilan du PIA 3 régionalisé (2018-2021)

Près de 42 000 000 € par l'Etat et la Région ont été consacrés à ces 3 actions, dont 21 000 000 € de la Région Grand Est.

- Sur les 2 premiers volets consacrés à l'innovation, le PIA 3 a permis de soutenir :
 - 76 projets d'innovations ambitieux pour un engagement de plus de 20 M€ (à parité Etat/Région),
 - 14 projets structurants pour l'animation de filières prioritaires du territoire pour un engagement de près de 15 M€ (à parité Etat/Région).

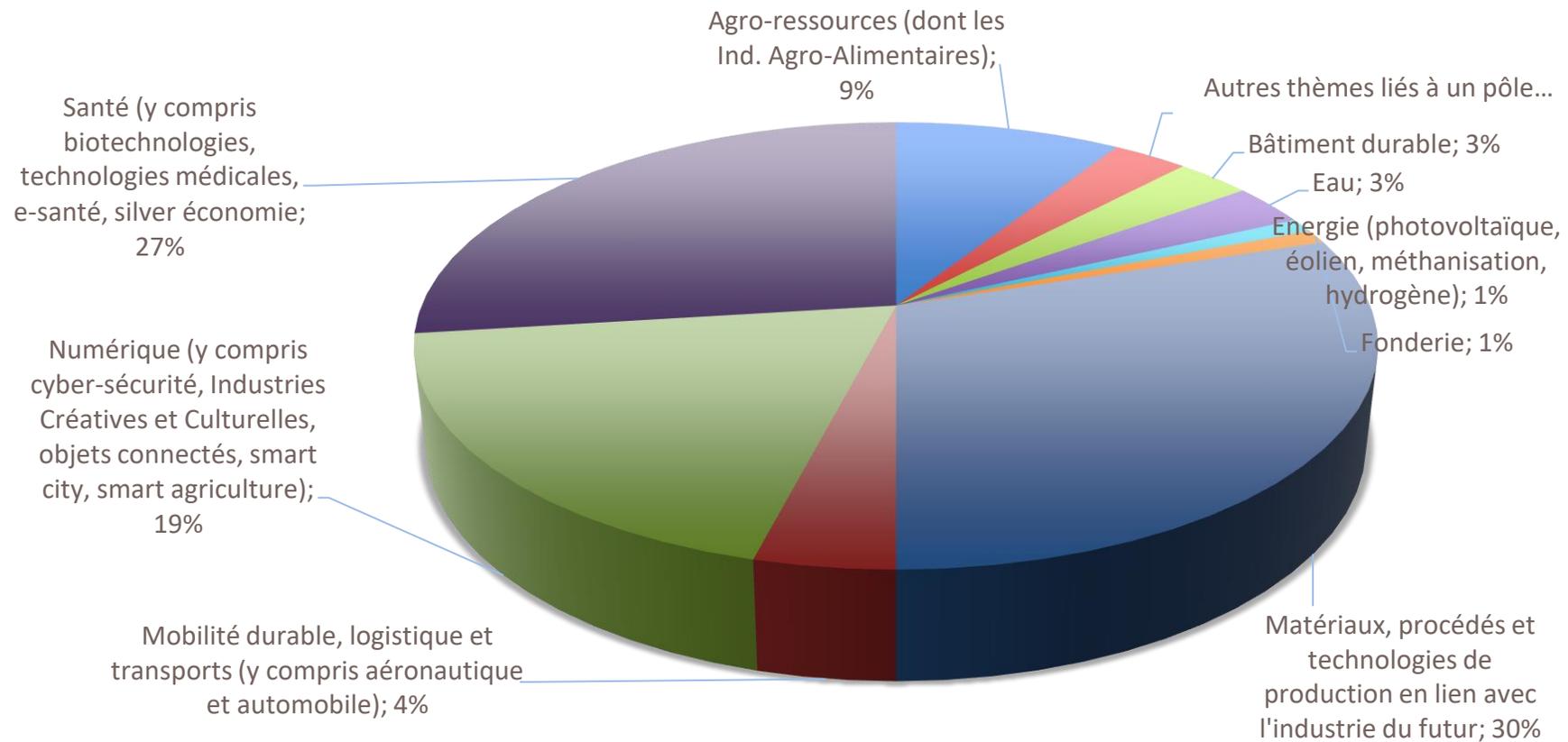
- Sur le volet « **ingénierie de formation** », le dispositif n'est pas encore clos (1 projet en cours d'instruction), mais il a permis à ce jour d'engager 4 projets structurants pour près de 3,5 M€.

Projets d'innovation Répartition par secteurs en nombre – **Dossiers accordés**

2 secteurs prépondérants :

> **30% Industrie du futur**

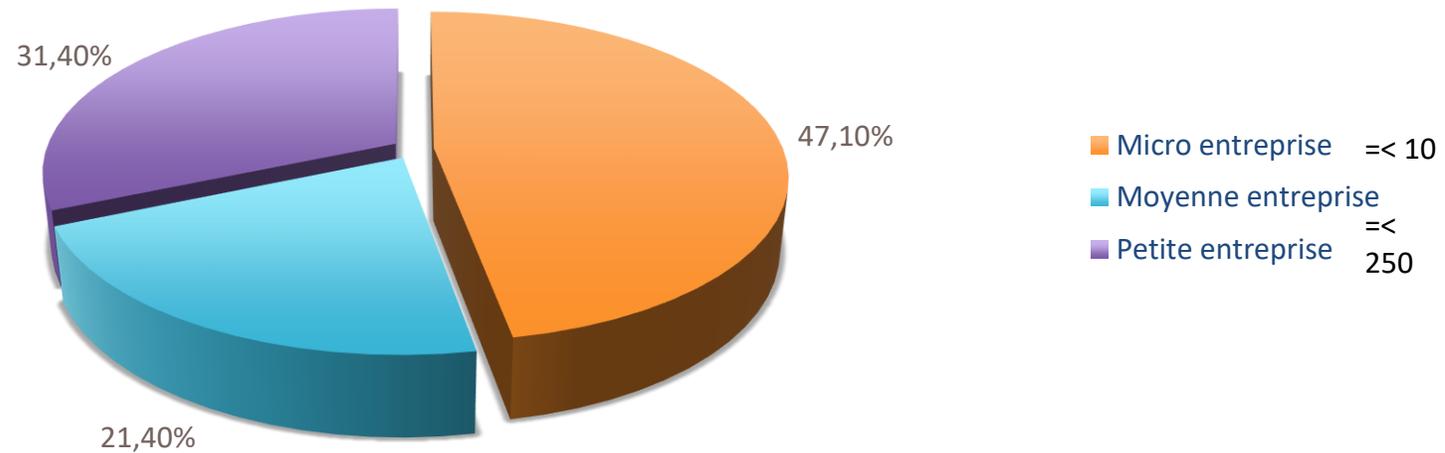
> **27% Santé**



Projets d'innovation
Répartition par type d'entreprises – Dossiers accordés

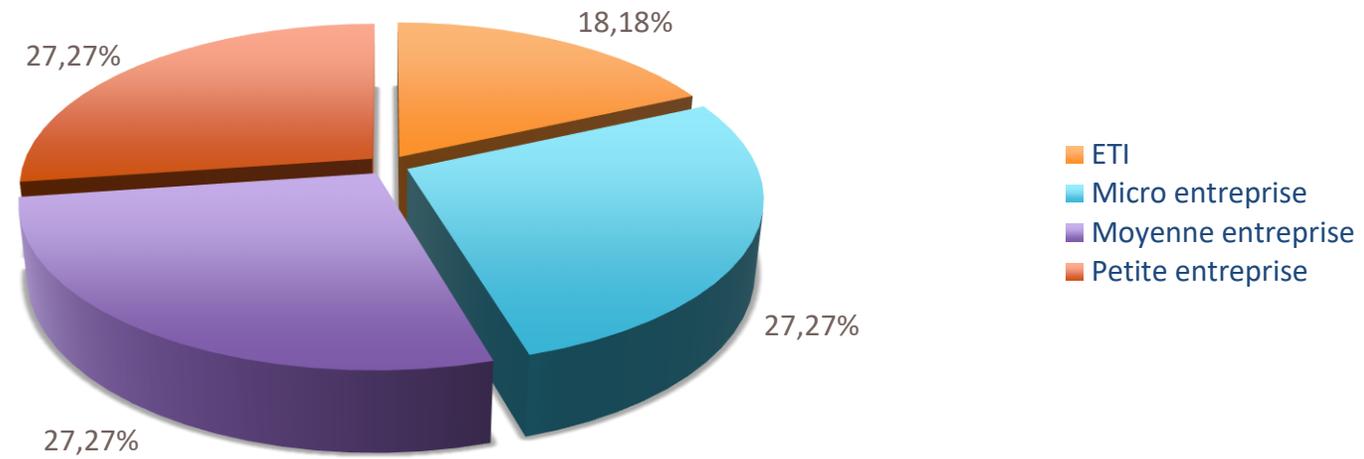


Répartition par taille des entreprises



Projets Filières
Répartition par type d'entreprises – **Dossiers accordés**

Répartition par taille des entreprises



Calendrier du PIA 4 régionalisé

- 28 avril 2022 : signature du PIA 4 régionalisé
- 20 juin : ouverture des dispositifs sur les plateformes des opérateurs :
 - Pour les 3 volets innovation :
<http://innovationavenir.grandest.fr/>
 - Pour le volet ingénierie de formation professionnelle :
<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>
- Dispositifs ouverts jusqu'au 31/12/2025

Appels à projets du PIA 4 Grand Est

Volet « projets d'innovation » (Opérateur Bpifrance) :

- Type d'AAP : au fil de l'eau
- Types de projets : Programmes de RDI individuelle de faisabilité ou de développement.
- Bénéficiaires : PME – ETI
- Assiettes de projets : dépenses éligibles > 150 k€
- Aides possibles : entre 75 k€ et 500 k€ en subvention (programme de faisabilité) ou en avance remboursable (programme de développement)

Volet «projets de filières » (Opérateur Bpifrance) :

- Type d'AAP : fermé avec 2 dates de relève de dossiers par an
- Types de projets : Programmes visant l'animation ou la mise en place de moyens mutualisés au bénéfice d'une filière industrielle prioritaire du territoire (peut comprendre un volet R&D)
- Bénéficiaires : **1 seul porteur chef de file** (entreprise au sens européen – activité économique)
- Assiettes de projets : programme entre 400K€ et 10 M€
- Aides possibles : maximum de 50% des dépenses éligibles - **entre 200 K€ et 5 M€** :
70 % subvention et 30% avance remboursable

Focus sur les projet attendus au PIA filières

- **création d'unités industrielles partagées** permettant à des entreprises d'une même filière, s'inscrivant dans une stratégie globale, de mutualiser leurs investissements pour participer activement à la stratégie de la filière ou de bénéficier d'un accès à des moyens ouverts ;
- **mise en commun de compétences techniques** permettant aux entreprises d'une même filière de mutualiser leurs travaux de recherche et développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, des tests et de tous autres travaux leur permettant d'améliorer collectivement leur compétitivité ;
- **mise en place d'outils collaboratifs** permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière ou un sous-secteur d'une filière, de partager des outils à vocation non technologique dans des domaines aussi variés que la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, les ressources humaines, le design, le marketing, l'économie circulaire, l'écologie industrielle, avec un plan d'affaires dédié ;
- **Mise en place de plateformes technologiques ouvertes aux PME/ETI**, permettant l'accès à tous les acteurs d'une même filière à des équipements et formations de pointe, de tester et améliorer leurs innovations, d'établir des preuves de concepts et de réaliser des prototypes/démonstrations à l'échelle industrielle et favorisant les fertilisations croisées entre ces mêmes acteurs.

**Volet « Projets collaboratifs de recherche et développement , dit « i-Démo »
(ex-PSPC Régions) :
(Opérateur Bpifrance)**

- Type d'AAP : fermé avec 2 dates de relève de dossiers par an
- Types de projets : **Projets de R&D collaboratifs**, ambitieux et structurants visant des retombées économiques directes (création d'emplois, de valeur) et technologiques (nouveaux produits, services et technologies) ou indirectes au bénéfice des filières (en particulier PME et ETI).
- Bénéficiaires : **minimum 2 entreprises (dont une PME ou ETI) + 1 partenaire académique**
- Assiettes de projets : programme entre 1 M€ et 4M€
- Aides possibles : **aides en subvention selon application du régime d'aide RDI**

Volet « i-Démo » (ex-PSPC Régions) : critères d'éligibilité

- Bénéficiaires : **minimum 2 entreprises (dont une PME ou ETI) + 1 partenaire académique**
- 2 typologie de projets peuvent être déposées (sur la même plateforme) :
 - projets avec 100 % des dépenses du consortium en Grand Est : comité de sélection régional
 - projets avec consortiums interrégionaux : Comité de la Région du chef de file
- Assiettes de projets : programme entre 1 M€ et 4M€
- 70% du CT maximum par entreprises
- 30 % maximum du CT pour les académiques

Volet « i-Démo » (ex-PSPC Régions) : critères d'éligibilité

- Aides possibles : **aides en subvention** :

- selon application du taux d'aide du régime d'aide RDI pour les entreprises

Taux maximum autorisés	Type d'entreprise		
	Petite Entreprise (PE)	Entreprise Moyenne (ME)	(ETI) et Grandes Entreprises (GE)
Hors collaboration effective	45%	35%	25%
Dans le cadre d'une collaboration effective (1)	60%	50%	40%

- 100 % des coûts marginaux pour les académiques/laboratoires ou 50 % des coût complets

Volet « ingénierie de formation » (Opérateur Caisse des Dépôts et Consignations) :

- Types de projets : Il vise à accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, dont le développement des compétences pour l'exercice de nouveaux métiers .
- Bénéficiaires :
 - Les GIE, associations, SCIC ou autres groupements d'entreprises;
 - Une entreprise agissant comme mandataire d'un groupement ;
 - Un organisme de formation continue ou initiale, agissant comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes.
- Assiettes de projets : programme entre 400 000 et 4 M€
- Aides possibles : **aides en subvention entre 200 000 € et 2 000 000 €.**

Circuit de décision volet innovation PIA 4

- **Interlocuteur avant dépôt dossier** : Bpifrance/services de la Région/Etat/ prescripteurs de l'écosystème

- **Interlocuteur dépôt dossier et Instruction** : BPifrance
 - Avis Etat-Région (DCC/DREETS)
 - Validation en comité de sélection Régional (VP Région – SGARE)

- **Interlocuteur contractualisation de l'aide** : Bpifrance ou Région pour FEDER

- **Interlocuteur revue de projet** : Bpifrance, Région/Etat

Circuit de décision volet innovation IFP

- **Interlocuteur avant dépôt dossier** : Banque des territoires/services de la Région/Etat/ prescripteurs de l'écosystème
- **Interlocuteur dépôt dossier et Instruction** : Banque des territoires
 - Avis Etat-Région (DCC/DREETS)
 - Validation en comité de sélection Régional (VP Région – SGARE)
- **Interlocuteur contractualisation de l'aide** : Banque des territoires
- **Interlocuteur revue de projet** : Banque des territoires, Région/Etat

Calendrier des relèves des dossiers filières

Mercredi 26 octobre 2022 à 12h

Mercredi 26 avril 2023 à 12h

Mercredi 25 octobre 2023 à 12h

Mercredi 24 avril 2024 à 12h

Mardi 29 octobre 2024 à 12h

lundi 28 avril 2025 à 12h

Mardi 28 octobre 2025 à 12h

Calendrier des relèves des dossiers I-demo

Mercredi 26 octobre 2022 à 12h

Mercredi 26 avril 2023 à 12h

Mercredi 25 octobre 2023 à 12h

Mercredi 24 avril 2024 à 12h

Mardi 29 octobre 2024 à 12h

lundi 28 avril 2025 à 12h

Mardi 28 octobre 2025 à 12h

Dépôt à partir
du
15/09/2022

Calendrier des relèves des dossiers IFP

- **20 Octobre 2022**
- 20 février 2023
- 20 juin 2023
- 20 Octobre 2023
- 20 février 2024
- 20 juin 2024
- 20 Octobre 2024
- 20 février 2025
- 20 juin 2025
- 20 octobre 2025

A ne pas rater !

Webinaire de présentation des dispositifs :

29 juin 2022 à 15h30

<https://app.livestorm.co/cr-grandest/innovons-en-grand-est-presentation-des-4-appels-a-projets-du-programme-france-2030-regionalise-en-grand-est>



Les AAP ouverts pour la filière bâtiment

Philippe Jordan
Pôle Fibres-Energie

Pourquoi participer à Horizon Europe ?

En quelques mots...



- Un **programme très vaste**
 - De nombreuses thématiques de recherche
 - Des types d'activités variés
- Des **financements attractifs**
 - Des budgets importants, par projet et par partenaire, en subvention
 - De nombreux types de coûts pris en charge
 - Minimum 60-70% pour les entités privées
- Une **visibilité accrue**
 - Notamment à l'international & la possibilité de développer/renforcer son réseau
 - Une collaboration avec les meilleurs acteurs du secteur (UE/non-UE)
 - La possibilité d'accéder à de nouveaux marchés, technologies /partenaires / zones géographiques

Opportunités des prochains mois

Horizon Europe



Appels à Projets	Date de clôture
HORIZON-CL5-2022-D4-01-01: Réponse à la demande dans les bâtiments résidentiels à haut rendement énergétique	6-sept.-22
HORIZON-CL5-2022-D4-01-02: Maisons à énergie positive et à forte intensité énergétique	6-sept.-22
HORIZON-CL5-2022-D4-01-03: Des bâtiments plus intelligents pour une meilleure performance énergétique	6-sept.-22
HORIZON-CL5-2022-D4-02-01: Conceptions, matériaux et solutions pour améliorer la résilience, la préparation et la réactivité de l'environnement bâti pour l'adaptation au climat (Built4People)	24-janv.-23
HORIZON-CL5-2022-D4-02-04: Des bâtiments prêts pour le réseau intelligent et les réseaux intelligents, agissant comme des nœuds actifs de services (Built4People)	24-janv.-23
HORIZON-CL5-2022-D4-02-05: Des bâtiments plus durables avec une énergie/carbone intrinsèque réduite, des performances élevées sur le cycle de vie et des coûts réduits sur le cycle de vie (Built4People)	24-janv.-23

Comment monter/participer à un projet européen ?

Fibres-Energivie vous accompagne !

- **Veille et identification** d'appels à projets **pertinents et identification de consortia**
 - Compétences internes au pôle et liens forts avec la communauté des PCN français
- Recherches de **partenaires**
 - Via le réseau du pôle : 137 entreprises membres & plus de 30 laboratoires et universités
 - Via les réseaux d'EEN et de l'ECTP,...
- Montage du **dossier** du projet
 - Aide à la rédaction (sous-traitance éventuelle avec un consultant) /Relecture & propositions de renforcement de la candidature
 - Labellisation « pôle de compétitivité »



Opportunités des prochains mois

Economie circulaire



Intitulé	Date de clôture	Opérateur
Soutien à l'innovation des technologies de collecte, tri et démantèlement	26-juil.-22	ADEME
Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux	26-juil.-22	ADEME
Objectif Recyclage PLASTiques	15-sept.-22	ADEME

Opportunités Appels à projets Filière bâtiment



Appels à Projets	Date de clôture	Opérateur
SEPAC - Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment	14/10/22	ADEME
Appel à projets national "Industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés" PIA4	14/10/22	ADEME
Appel à projets national Mixité pour la construction bas carbone PIA4	14/10/22	ADEME

SEPAC - Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment (1/2)

Soutenir les innovations permettant de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de «décarbonation » du bâtiment sur les usages suivants : chauffage, rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'air.

Les technologies suivantes sont identifiées comme prioritaires : **Pompes à chaleur, systèmes thermodynamiques et équipements liés, adaptés aux spécificités de marché du logement collectif.**

Exemples :

- Brûleurs et appareils à combustion adaptés aux combustibles à faible impact carbone (biogaz, biométhane, hydrogène, etc.) et en hybridation avec une pompe à chaleur ;
- Pompes à chaleur et climatiseurs à haut rendement (eau/eau ou air/eau) ainsi que leurs composants (compresseurs, échangeurs) adaptés à des fluides frigorigènes à faible impact carbone ;
- Appareils et systèmes intégrant des énergies renouvelables et décarbonées (solaire thermique, géothermie, biomasse, réseaux de chaleur et de froid, etc.) adaptées à tout type de bâtiment, au meilleur coût et aux performances environnementales avérées ;
- Appareils et systèmes plus intelligents, adaptés à des sources énergétiques variables (régulation adaptée, stockage de chaleur, cascade pompe à chaleur/chaudière pour l'hybridation des chaufferies du tertiaire, de l'industrie ou du logement collectif, etc.), au service de la décarbonation des bâtiments.
- Systèmes de ventilation et de diffusion d'air intelligents et sobres permettant de maîtriser la qualité de l'air, la température et l'humidité.
- Équipements et systèmes de filtration/épuration d'air.

SEPAC - Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et traitement de l'air du bâtiment (2/2)

■ Modalités aides

- Aide avec une part subvention et une part avance remboursable.
- **Taux d'aide de 50 à 80% sur Recherche Industrielle (RI)** selon taille entreprise et nature de dépense ;
- **Taux aide de 25 à 60% pour Développement Expérimental (DE)**, et de 40 à 60% sur dépense PE.
- Décôte de 15% sur RI et DE si le projet n'est pas collaboratif.
Aide organisme recherche et Collectivité : 50% coûts complets en subvention.
- **Dépense minimum du projet sera de 0,6M€**
- **Date limite : 14/10/2022**

AAP "Industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés" PIA4 (1/2)

Bénéficiaires

Consortium ; ETI ; Grande Entreprise ; PME ; TPE

Faire émerger des solutions :

- 1) de production de **gros-œuvre** et de **second œuvre** dans le bâtiment (panneaux de process et contreplaqué, poutres et poutres I, lamellé-collé, bois abouté et contre-collés, parois extérieures et intérieures, menuiseries, sols...)
- 2) de **préfabrication** d'éléments constructifs en bois, ou autres matériaux biosourcés

Objectifs / Thématiques

Les projets peuvent se présenter sous une ou plusieurs des formes suivantes :

- Développement et **mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques** innovants, concernant un produit ou bien un mode de fabrication ;
- Investissements pour la création de **nouvelles unités industrielles** ;
- **Investissements dans des unités de production existantes** pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles ;

AAP "Industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés" PIA4 (2/2)

Critères d'éligibilité **Mono-partenaire ou collaboratif.**
Le coût total du projet devra être de 2 millions d'euros minimum.
Chaque partenaire doit porter **au moins 400k€ de dépenses éligibles** pour justifier de son implication en tant que partenaire.

Dépenses éligibles Régime d'aide RDI / Régime d'aide PE
Taux d'intervention entre **25% et 70%** (suivant la nature des dépenses et la taille de la structure)

Nature de l'aide L'aide apportée aux activités économiques sera constituée **d'une part de subvention à hauteur de 60%** et **d'une part remboursable à hauteur de 40%**.

Date de clôture **14/10/2022**

Opérateur PIA ADEME

Lien <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210716/scb2021-152>

AAP « Mixité pour la Construction Bas Carbone » (1/2)

PIA4

Bénéficiaires	Consortium ; ETI ; Grande Entreprise ; PME ; TPE Mono-partenaire ou collaboratif, notamment avec des laboratoires de recherches (non obligatoire)
Objectifs / Thématiques	<p>Soutenir l'innovation, en particulier le développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre...) ou avec d'autres bio et géosourcés et plus globalement aux systèmes constructifs du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...).</p> <p>Les projets comporteront obligatoirement une phase de démonstration.</p> <p>Les projets attendus développeront des innovations avec un niveau de TRL avancé (TRL7 ou plus) dans la conception de produits de construction et/ou de rénovation et de systèmes constructifs mixtes incluant nécessairement à minima un biosourcé ou un géosourcé.</p> <p>Les produits et les systèmes proposés aboutiront obligatoirement à une démonstration par la mise en œuvre dans un ou des bâtiments.</p>
Critères d'éligibilités	Mono-partenaire ou collaboratif. Le coût total du projet devra être de 600 k€ minimum (pour une PME) et 2M€ (ETI/GE) Chaque partenaire doit porter au moins 300k€ de dépenses éligibles pour justifier de son implication en tant que partenaire.

AAP « Mixité pour la Construction Bas Carbone » (2/2)

PIA4

Critères de sélection	Qualité du montage du projet, équipe projet, plan de financement, verrous et innovations proposés, éco-conditionnalité, répliquabilité de la solution, pertinence du modèle d'affaires, impacts socio-économiques
Dépenses éligibles	Régime d'aide RDI / Régime d'aide PE Taux d'intervention entre 25% et 80% (suivant la nature des dépenses et la taille de la structure)
Nature de l'aide	L'aide apportée aux activités économiques sera constituée d'une part de subvention et d'une part remboursable : Dans le cas général, la part de subvention sera de : <ul style="list-style-type: none">- 75% pour les projets majoritairement en RI (Recherche Industrielle)- 60% pour les projets majoritairement en DE/PE (Développement Expérimental/Protection de l'Environnement)
Date de clôture	14/10/2022
Opérateur	PIA ADEME
Lien	https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211126/mixite2021-203

c'est trop
compliqué...
passez-moi
Fibres-Energivie !



Une équipe dédiée pour vous accompagner dans vos projets d'innovation



Philippe Jordan



Marie-Christine Lagel



Quentin Barbe



Frédéric Neubaueur



Philippe Jacglin

Contactez nous pour plus d'informations



projet@fibres-energivie.eu



03 70 29 98 00



06 73 41 65 86

Suivez nos actualités



www.fibres-energivie.eu



<https://www.linkedin.com/company/fibres-energivie/>



[Twitter Fibres-Energivie](#)

Prochains événements

A ne pas rater

13 sept | Cycle Économie Circulaire | RE2020 : ce qu'il faut savoir sur l'écoconception

→ Webinaire

22 sept | Projets d'innovation : comment se lancer ?

→ Webinaire

11 oct | Cycle BIM | Le R.O.I du BIM

→ Webinaire

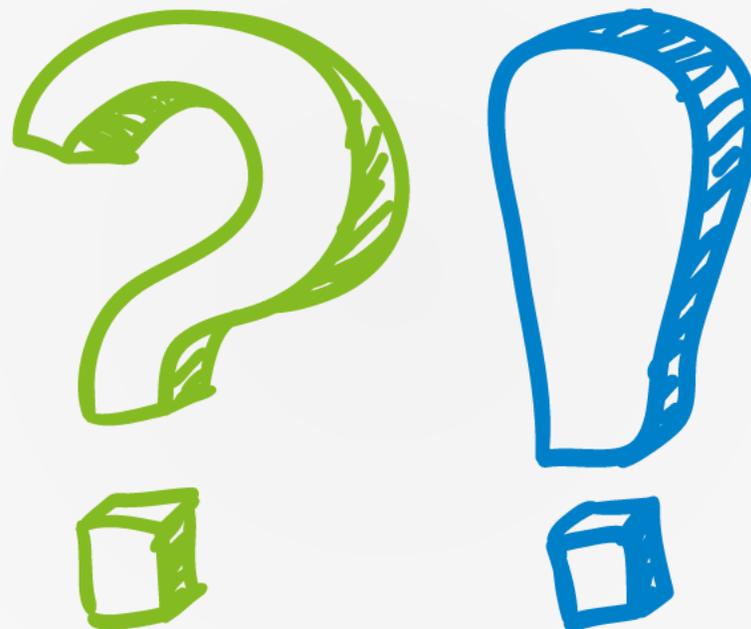
20 oct | Retour d'expérience : l'innovation collaborative dans le bâtiment

→ Webinaire

22-23 nov | **Build & Connect**

→ Strasbourg

Questions & réponses en direct



Merci pour votre attention !